

COPIE  
CP

CABINET DU PREFET

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE L'ISERE

DE LA COMMISSION DE SECURITE

TRANSMIS LE :

25 FEV. 2011

- MAIRE  
- SUBDIVISION DDE  
- INSPECTION ACADEMIE  
- DIRECTEUR UNIQUE  
- DDJS / DDASS / DDSIS

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE**

DE LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE  
POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE  
ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS  
RECEVANT DU PUBLIC  
ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

DU JEUDI 17 FEVRIER 2011

(affaire n° 82)

établi en application des dispositions  
de l'article 42 du décret 95-260 du 8 mars 1995

MAIRIE de VILLARD-DE-LANS  
ARRIVÉE COURRIER

28 FEV. 2011

1995

ST

**Destiné à :**

**Mme le Maire de VILLARD-DE-LANS  
(pour suite à donner)**

En application des dispositions du code de la construction et de l'habitation et du décret n° 95-260 du 8 mars 1995, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur s'est réunie le jeudi 17 février 2011, pour se prononcer sur :

- la poursuite de l'exploitation d'un établissement

concernant l'affaire référencée ci-dessous :

Commune :	- Villard-de-Lans
Désignation de l'établissement :	- centre de vacance et de loisirs "les prés verts"
Classement :	- type R avec hébergement et N/4 <sup>ème</sup> catégorie
Adresse :	- lieu-dit Font Noire
Exploitant :	- M. Guéripel
Nature de la visite :	- visite périodique (levée de l'avis défavorable)
Date de la visite :	- 15 septembre 2010

## MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE

### ◆ Membres permanents :

- M. REGNY : **Président**, chef du service interministériel de défense et de protection civile
- M. VALENTIN : suppléant le directeur départemental des territoires
- ADJ HENON : suppléant le commandant du groupement de gendarmerie départemental
- CDT CUGNOD : suppléant le directeur départemental des services d'incendie et de secours

### ◆ Membres siégeant en fonction des affaires inscrites à l'ordre du jour :

#### ▪ Présentes :

- Mme GEOLTRAIN : représentant l'Inspectrice d'Académie
- Mme LEVEQUE : représentant le directeur départemental de la cohésion sociale

#### ▪ Avis écrit motivé :

- Mme CARLIOZ : maire de Villard-de-Lans

A l'issue de la réunion, considérant les éléments du rapport technique du directeur départemental des services d'incendie et de secours annexé et après en avoir délibéré, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

- Emet un avis favorable :
  - à la poursuite du fonctionnement de l'établissement (*levée de l'avis défavorable*)

## IMPORTANT

L'attention de l'autorité est appelée sur le fait que ce procès verbal se limite à formaliser la décision collégiale de la commission de sécurité concernant l'avis rendu. Les éléments susceptibles d'apporter un éclairage sur les constats, l'analyse qui en résulte et les mesures correctives à rechercher, sont consignés dans le rapport d'analyse et de propositions du directeur départemental des services d'incendie et de secours joint à ce procès verbal.

**Le préfet,  
Pour le préfet  
et par délégation  
Le président de la séance,**

  
**Nicolas REGNY**